
Adresse des communes de Pontoise, Saint Leu, Harfleur et Montauban, qui applaudissent à l'énergie de la Convention et au châtiment de Toulon, en annexe de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des communes de Pontoise, Saint Leu, Harfleur et Montauban, qui applaudissent à l'énergie de la Convention et au châtiment de Toulon, en annexe de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35745_t2_0152_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

46

Les communes de Pontoise, St Leu, Harfleur, Montauban et une foule d'autres applaudissent à l'énergie de la Convention et au châtement de Toulon; elles invitent l'assemblée à rester à son poste, et déposent plusieurs dons patriotiques, consistans en argent et en chemises (1).

[*Montauban, 14 niv. II*] (2).

« Représentans,

Lorsque les satellites de Pitt et de Cobourg eurent livré l'infâme ville de Toulon, deux cris durent se faire entendre dans le fond de vos cœurs. Un d'indignation envers la conduite des perfides Toulonnais et l'autre de douleur sur la nouvelle de la triste mais glorieuse mort du vertueux Beauvais. Les esclaves de Pitt ont lâchement évacué Toulon et respire Beauvais. Nous nous réjouissons avec vous, avec la République entière de ce que cet heureux événement, rend un frère aux sénateurs français et un père aux sans-culottes. S. et F. »

Les membres composant la Société montagnarde : BONHOMME (*vice-présid.*), GALLIAN (*secrét.*), DEICHE (*secrét.*), SEGUELA neveu (*secrét.*).

Insertion au bulletin (3).

47

[*Le sans-culottes Brutus Hugo à la Conv. Camp de l'Herbaudière, 20 frim. II*] (4)

« Ne serait-ce pas faire tort à la postérité, Citoyens Représentans que de lui laisser ignorer des actions qui sont l'exemple des vertus ? Ne serait-il pas honteux pour une grande nation de n'avoir témoigné aucune reconnaissance au héros brûlant d'amour pour la liberté qui s'est entièrement sacrifié à sa défense ? Sans doute ! Et le peuple français n'aura pas ce reproche à se faire; il prouvera par le nombre connu de ses guerriers, combien il aurait désiré connaître tous ceux qui ont été moissonnés par le fer assassin de la tyrannie.

Le jeune Delanoë, chef d'escadron du 7^e rég^t de hussards, dans la malheureuse affaire de Laval (du 8 frimaire) contre les rebelles encourageait par son exemple ses braves camarades à soutenir par une retraite honorable, l'artillerie et les équipages, que la terreur avait fait abandonner aux soldats de la République : une balle vint lui fracasser l'épaule gauche. Sans donner

(1) *J. Sablier*, n° 1067. Mention dans *Ann. patr.*, n° 374, p. 1681; *C. Eg.*, n° 510, p. 74.

(2) *C* 289, pl. 892, p. 22.

(3) Indication marginale avec la date du 20 niv.

(4) *F*¹⁷ 1008^D, pl. 1, p. 1625. Mention ou extraits dans *Ann. patr.*, p. 1685; *J. Perlet*, p. 329; *J. Sablier*, n° 1067; *M.U.*, XXXV, 335; *J. Fr.*, n° 473; *Abrév. univ.*, p. 1504.

aucun signe de douleur, voyant les brigands se disperser dans leur attaque, il les chargea avec ses hussards. Tandis qu'il se retirait après sa charge glorieuse, un biscaien vint le frapper à l'épaule droite. Dangereusement blessé, les hussards l'engageoient à se retirer du combat. Non, leur répondit-il, ce n'est rien, l'affaire va mal, je ne vous abandonne pas que je vous aie mis en sûreté. C'est en prononçant ces derniers mots que son cheval fut tué sous lui, il en reprit un nouveau et se disposait encore à recharger l'ennemi, lorsque le malheur qui le poursuivait, lui fit perdre la vie par un boulet de huit qui l'emporta.

Cette perte a été bien sensible aux hussards et son héroïsme a été bien frappant; il n'existait pas dans la République un plus ardent républicain, ni un volontaire plus brave et si tous suivoient son exemple, nous verrions bientôt les tyrans de l'Univers enchaînés servir de trophées aux pieds de la République. »

Brutus Hugo.

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité d'instruction publique (2).

48

[*Le comité révol^r de Condrieu au C. de S.P.; 12 niv. II*] (3)

« S'il y a deux jours que nous vous avons fait part de nos craintes sur le danger que nous pressentions de laisser les prêtres dire des messes et fanatiser dans les petites communes environnantes, il nous est agréable de vous dire aujourd'hui que dans la presque totalité des districts de Vienne, d'Armeville et dans une grande partie du département de l'Ardèche les fanatiseurs ont été chassés. Cette victoire n'est pas dénuée d'importance. C'est les sans-culottes (et ne les oubliez pas) et le même génie de la liberté qui nous a délivrés des ennemis de Toulon qui nous délivrent enfin des traîtres empiriques, vendeurs de mensonges. Autant de victoires, autant de fêtes. S. et F. »

Essoy (*présid.*), [et 9 autres signatures.]
Insertion au bulletin (4).

49

[*Le Conseil g^t de la comm. de Damloup, à la Conv.; 11 frim. II*] (5)

« Citoyen Président,

La commune de Damloup, département de la Meuse, district de Verdun, canton de Chatillon sous les côtes, vous informe que s'étant fait remettre par le ci-devant greffier du ci-devant chapitre de l'église cathédrale de Verdun, tous les titres onéreux concernant la féodalité, lesquels ont été brûlés sur la place de la Révolution aux cris mille fois répétés : Vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationale et la dite commune invite la Conven-

(1) *B*ⁿ, 20 niv.

(2) Renvoi daté du 20 niv.

(3) *C* 288, pl. 886, p. 14.

(4) Note marginale avec la date du 20 niv.

(5) *C* 288, pl. 886, p. 15.